

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

L'An Deux Mille Quinze, le trente septembre à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Michelle HUVET, Hervé MASSARDIER, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Olivier SUSINI, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Monsieur Jean-Pierre TALUT présente un pouvoir de Madame Virginie MAS
Madame Patricia MIQUET présente un pouvoir de Madame Christiane GUICHERD
Monsieur François DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN

Objet : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Médiathèque intercommunale : Vu la délibération D 08 07 648 du 29 octobre 2008 portant sur les tarifs de la bibliothèque intercommunale
tarification pour les structures

Considérant que la médiathèque est amenée à mettre à disposition de structures associatives, ou privées, de services municipaux ou d'écoles des ouvrages et documents. Considérant qu'il convient de mettre en place trois tarifs :

- Prêt de documents et autres supports pour les écoles et collège des communes membres du SIM ainsi que leurs centres de loisir, leurs accueils périscolaires, leurs crèches municipales et services petites enfance et jeunesse ;
 - Coût : gratuit
 - Durée : 2 mois
 - Nombre d'ouvrages (fonds jeunesse) : 50
 - Nombre de DVD : 4
 - Nombre de CD : 20

- Prêt de documents et autres supports pour les structures associatives et privées accueillant des enfants et des personnes âgées des communes membres du SIM:
 - Coût : 50€ par an
 - Durée : 2 mois
 - Nombre d'ouvrages : 50
 - Nombre de DVD : 4
 - Nombre de CD : 20

- Prêt de documents et autres supports avec une animation dans leur établissement pour les structures associatives et privées accueillant des enfants et des personnes âgées des communes membres du SIM:

- Coût : 100 € par an
- Durée : 2 mois
- Nombre d'ouvrages : 50
- Nombre de DVD : 4
- Nombre de CD : 20
- Une animation dans la structure

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical

- INSTAURE les trois tarifs concernant la mise à disposition de documents :

- Gratuité pour les écoles des communes membres du SIM ainsi que leurs centres de loisir, leurs crèches municipales et services petites enfance et jeunesse :

- Coût : gratuit
- Durée : 2 mois
- Nombre d'ouvrages (fonds jeunesse) : 50
- Nombre de DVD : 4
- Nombre de CD : 20

- Prêt de documents pour les structures associatives et privées accueillant des enfants et des personnes âgées des communes membres du SIM:

- Coût : 50€ par an
- Durée : 2 mois
- Nombre d'ouvrages : 50
- Nombre de DVD : 4
- Nombre de CD : 20

- Prêt de documents avec une animation dans leur établissement pour les structures associatives et privées accueillant des enfants et des personnes âgées des communes membres du SIM:

- Coût : 100 € par an
- Durée : 2 mois
- Nombre d'ouvrages : 50
- Nombre de DVD: 4
- Nombre de CD : 20

- DIT que ces tarifs s'appliqueront au 1^{er} octobre 2015.
- AUTORISE le Président à signer les conventions de prêt de documents,
- DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 70 du budget de l'année en cours.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 1^{er} octobre 2015

Le Président

Jean-Pierre Taisson

